

INTERVIEW

→ ANIS BIROU

ministre chargé des Marocains résidents à l'étranger et des affaires de la migration

“On substitue le rêve Marocain au rêve de l'Europe”

» Le Maroc revisite sa politique migratoire de fond en comble et s'apprête à régulariser les sans-papiers. On pense dès lors aux subsahariens et on passe sous silence les migrants européens... Anis Birou explicite la portée de la décision Royale, et estime que la présence de subsahariens est plutôt une richesse pour le pays.

Challenge. L'élection du Maroc au Conseil des droits de l'homme de l'ONU a-t-il eu un impact sur les mesures en matière de politique migratoire et de droits de l'homme prises récemment?

Anis Birou. L'élection du Maroc au Conseil des droits de l'Homme de l'ONU est une reconnaissance internationale des avancées du pays en matière de droits de l'homme depuis dix années. Les décisions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI sont allées dans ce sens depuis son avènement au trône. Je pense plus particulièrement à la création du Conseil Supérieur des Droits de l'Homme en 1999, à l'Instance Équité et Réconciliation, à l'Initiative Nationale de Développement Humain, aux Réformes politiques, à la Nouvelle Constitution et à la Réforme de la Justice en cours. Toutes ces mesures sont fortement empreintes du souci du respect des droits de l'homme, et de la reconnaissance de ces droits au Maroc. C'est par conviction que tout cela a été entrepris.



C. Donc, selon vous l'élection du Maroc au Conseil des droits de l'homme n'explique pas ces avancées.

A.B. Non, ce que je dis c'est que c'est une reconnaissance internationale des efforts entrepris par le Maroc. Le traitement de la question de la migration au Maroc est empreint du respect des droits de l'homme. Mais cela révèle la réactivité et la sagesse de la décision royale. Le 9 septembre 2013, le Roi prend connaissance du rapport du Conseil National des Droits de l'Homme sur ces questions, et le lendemain il donne des consignes claires sur la manière dont il faut gérer ces questions dans le pays. Subsequently, nous avons mené une réflexion politique sur la gestion de la politique migratoire dans le Royaume. Le 6 novembre, à l'occasion de la Marche Verte, à nouveau le Roi a fixé une démarche claire dans la gestion du dossier. Quelques jours seulement après l'initiative

SON PARCOURS

→ Anis Birou est né en 1962, à Berkane. Après des études d'ingénierie statistique il entre à la direction de la Planification et des Etudes au Ministère des Travaux Publics comme responsable du service statistiques et documentation. Il passera alors à la Direction Générale de l'Hydrologie comme conseiller à la gestion. Membre du bureau politique du RNI, il est nommé chef de Cabinet du Ministre de l'Éducation Supérieure en 1998, mais sera appelé à de plus hautes fonctions en 2004, date à laquelle il est nommé secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur. Il poursuit comme secrétaire d'État auprès du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat en 2007. Lors du dernier remaniement ministériel d'octobre, il a été nommé Ministre aux MRE.

SON ACTU

→ Un mois après son entrée au gouvernement, Anis Birou a mis en place un dispositif de régularisation des immigrés en situation illégale. Ce projet d'envergure constitue la concrétisation des Hautes Orientations Royales relatives à la nouvelle politique migratoire du Royaume.

Royale, il a été décidé de régulariser les immigrants illégaux. Il faut le dire, ces derniers vivent dans la précarité et la peur constante d'être expulsés. C'est un virage historique, puisque l'on substitue le rêve de l'Europe au rêve Marocain. Le Royaume entre dans le club très fermé des pays qui prennent des mesures de régularisation des immigrés clandestins.

C. Le Maroc a toujours été une terre d'accueil pour des populations venues du monde entier. Mais certains ont des positions plus réticentes vis-à-vis de l'immigration actuelle. Dans le même temps, le Maroc a signé des accords avec l'Union Européenne pour rapatrier vers le Royaume les clandestins ayant transité par le Maroc pour rejoindre l'Europe. Cela n'est-il pas contradictoire?

A.B. Le Maroc est une terre d'accueil depuis toujours, et l'immigration vient de partout depuis le Hedjaz à l'Andalousie. Je pense que la société est plus solide et qu'elle peut s'enrichir de cette pluralité dont elle ne peut que profiter. La décision qui a été prise est plus humaniste. Certes, il y a des conventions internationales qui ont été signées, mais certains clandestins sont au Maroc depuis une dizaine d'années. Est-ce naturel de les laisser en marge de la société? D'une part la société marocaine peut en profiter, d'autre part, il faut faire preuve d'humanité. Cette décision Royale est à la fois d'une grande noblesse, et constitue un virage historique, puisqu'elle défend la dignité

humaine dans notre pays.

C. Pourtant, la société marocaine n'est pas exempte de xénophobie ni de racisme, et des voix s'élèvent pour contrer l'entrée d'immigrés clandestins au Maroc.

A.B. La pensée raciste existe mais elle est marginale, voire négligeable. La société marocaine est imprégnée des valeurs de tolérance et de respect d'autrui, de l'islam. Quoi qu'il en soit, ces voix n'ont aucun impact.

C. Parmi les mesures qui ont été prises pour régulariser la situation des illégaux, on en compte une qui régularise ceux qui ont un contrat de travail depuis deux années sans carte de séjour. Or, sur le terrain, ces cas de figure n'existent pas puisqu'on ne peut demander une carte de séjour que si on dispose d'un contrat de travail.

A.B. Si, cela existe. Il y a même des conventions avec certains pays à ce sujet. Mais nous avons une grande souplesse dans la procédure de régularisation des sans-papiers au Maroc. Ces derniers peuvent régulariser leur situation sur la base

d'un simple certificat médical délivré par le passé, ou de quittances de loyer. Ce qui est important, c'est que nous avons fait un benchmark de ce qui se fait dans le monde en matière de régularisation des sans-papiers. Nous avons pris les meilleures dispositions pour les appliquer dans notre pays.

C. Certaines nationalités, notamment européennes, bénéficient d'une carte de séjour de dix années. Depuis cette année, d'autres nationalités comme les sénégalais en bénéficient alors qu'ils devaient renouveler leur carte de séjour chaque année. Quels sont les critères de choix?

A.B. Ces dispositions dépendent de principes généraux du droit international. Ce que la décision royale entérine, c'est que les immigrants auront droit au même traitement et seront assujettis aux mêmes devoirs que les Marocains. Pour ce qui est des cartes de séjour, elles seront délivrées sur la base de conventions internationales entre le Maroc et les pays de ces ressortissants. ■